

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA

N°: 250-06-000001-261

DATE : 20 mai 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S.

A.B. et C.D.

Demandeurs

c.

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

et

CORPORATION DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

et

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DU QUÉBEC

Défendeurs

JUGEMENT

(sur demande pour autorisation de se désister)

[1] VU la demande pour autorisation de se désister d'une action collective contre l'un des défendeurs présentée par les demandeurs;

[2] CONSIDÉRANT que l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec est liée par ses obligations contractuelles envers son assuré, l'Évêque catholique romain de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et qu'elle s'est ainsi engagée à acquitter toute somme que ce dernier pourrait être condamné à payer dans le cadre du présent dossier;

[3] CONSIDÉRANT l'absence de contestation par la défenderesse Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

[4] CONSIDÉRANT que dans les circonstances, la participation de cet assureur à l'action collective envisagée est non nécessaire et inutile et qu'une saine administration de la justice commande de faire droit à la demande de désistement à son égard;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **ACCUEILLE** la demande pour autorisation de se désister d'une action collective;

[6] **AUTORISE** les demandeurs à se désister de l'action collective à l'égard de la défenderesse l'Assurance Mutuelle des Fabriques du Québec;

[7] **PREND ACTE** du consentement de la défenderesse l'Assurance Mutuelle des Fabriques du Québec au désistement sans frais;

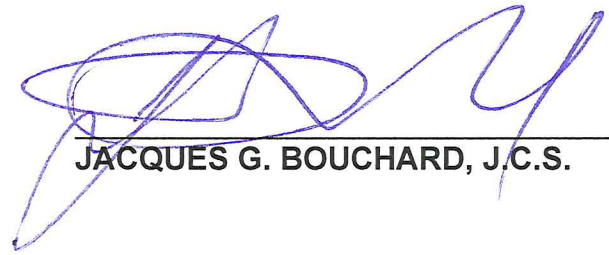
[8] **PERMET** aux demandeurs de produire au dossier du Tribunal un acte de désistement de la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants à l'égard de la défenderesse l'Assurance Mutuelle des Fabriques du Québec;

[9] **ORDONNE** aux demandeurs de publier le jugement à intervenir :

a) Au Registre des actions collectives de la Cour supérieure;

b) Sur le site web des avocats des demandeurs : www.lambertavocats.ca;

[10] **SANS FRAIS** de justice.


JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S.

Me Marc Bellemare
Me Bruno Bellemare
Bellemare avocats
Pour les demandeurs

Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert
Me Philippe Brault
Me Benjamin W. Polifort
Me Loran-Autuan King
Lambert avocats
Pour les demandeurs

Me Émilie Bilodeau
Me Catherine Boilard
Me Catherine Cloutier
Stein Monast
Pour l'Évêque catholique romaine de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Me Ariane-Sophie Blais
Me Antoine Veillette
Langlois avocats
Pour Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Me Samuel Gagnon
Langlois avocats
Pour Assurance Mutuelle des Fabriques du Québec

Date d'audience : 20 mai 2026
Domaine du droit : Action collective